

Les élus et agents face à la crise

Tarif : sur de devis dans votre collectivité

Durée : 2h

Public cible : Élus locaux, agents territoriaux, organismes publics ou privés prenant part à la planification des secours et de la sauvegarde au niveau des collectivités territoriales.

Public cible : aucun

Votre conseiller formation :

Mathias Lavalé - 04 76 47 73 73
mathias.lavole@irma-grenoble.com



Formation accessible en visioconférence

La formation « Sensibilisation – Les élus et agents face à la crise » est une formation courte ayant pour objectifs de mobiliser les collectivités à se saisir du PCS et à préparer leur plan de gestion de crise. Elle rappelle à quoi sert le PCS, fait intervenir une commune sur son expérience de gestion de crise et donne les éléments pour lancer sa démarche de rédaction.

La formation proposée prend en compte et respecte les exigences de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ainsi que la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et à valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers.

Programme :

- L'organisation de la sécurité civile et les cadres d'intervention du maire et du préfet (Préfecture) ;
- Le lien entre le Commandant des Opérations de Secours (COS) et le Directeur des opérations de Secours (DOS) lors des situations de crise – (SDIS) ;
- Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), comment garantir son caractère opérationnel dans la durée ? (IRMa) ;
- Présentation du Parcours de formation territorialisé

Objectifs pédagogiques :

- Connaître le cadre de la sécurité civile en France pour les nouveaux élus ;
- Présenter les rôles et missions de chacun des intervenants lors de situations exceptionnelles (Maires, Préfets, sapeurs-pompiers, etc.) ;
- Faire prendre conscience aux maires qu'ils ne sont pas seuls et disposent d'outils qu'ils doivent mettre en place : les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) ;

Les plus de cette formation :

- Interventions courtes avec temps d'échanges et questions / réponses à la suite de chaque intervention ;
- Retour d'expérience des intervenants ;
- Ressources documentaires mises à disposition (PowerPoints et exemples de PCS).